



Le Développement Professionnel Continu (DPC) en pratique

ETAPE 1

- Création de votre compte personnel sur le site www.mondpc.fr

ETAPE 2

- Recherche du programme Santélyls souhaité sur votre espace personnel (www.mondpc.fr)

ETAPE 3

- Inscription au programme Santélyls choisi sur votre espace personnel (www.mondpc.fr)

ETAPE 4

- Validation de votre inscription par Santélyls et suivi sur votre espace personnel, rubrique « Mes DPC » (www.mondpc.fr)

ETAPE 5

- Financement du DPC

Chaque professionnel bénéficie d'un forfait de prise en charge par l'OGDPC.

Ce forfait est de **1065 €uros maximum par programme** pour les infirmiers libéraux comprenant le paiement du programme et l'indemnisation éventuelle du professionnel de santé.

Répartition du forfait pour un programme en présentiel :

- Forfait de base ODPC / participant / programme = 106.5€
- Forfait ODPC / ½ journée / participant = 121.49 €
- Indemnisation professionnel / ½ journée = 118.13 €
- Prise en charge maximum : 2 jours (soit 4 demi-journées)

Exemple programme Santélyls : « Prise en charge de la personne âgée dialysée »

- **Coût du programme pris en charge en intégralité**
- **Indemnité pour le professionnel : 472.52 €**

Le suivi du forfait est accessible sur votre espace personnel, rubrique « Mon forfait DPC » (www.mondepc.fr)

A noter : Pour prétendre à cette prise en charge, le programme de DPC doit avoir été suivi dans son intégralité.

ETAPE 6

- A la fin du programme de DPC, vous devriez répondre obligatoirement au questionnaire d'évaluation disponible sur votre espace personnel (www.mondpc.fr) afin de valider votre obligation DPC et de bénéficier de la prise en charge.

